



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 47387

Texte de la question

M. Dominique Baert alerte M. le ministre des affaires étrangères sur l'impérieuse nécessité que soit desserré le blocus de Gaza, car alors qu'il s'applique depuis six ans, la population de 1,7 million d'habitants y vit une situation humaine qui non seulement s'aggrave, mais ne peut plus être supportée. Il est vrai que ce blocus, décrété par les autorités israéliennes, se renforce de restrictions à la pêche dans les eaux territoriales de Gaza, de l'impossibilité de cultiver dans la zone tampon, et donc ruine l'économie locale. D'autant plus que la fermeture des tunnels, décidée par l'Égypte, a supprimé cette voie d'approvisionnement et a stoppé net l'activité de construction du secteur privé. Sur le strict plan humanitaire, qui peut accepter encore longtemps que les constructions ou reconstructions d'écoles soient stoppées faute de matériaux de construction, que l'énergie manque, au point que l'assainissement ne puisse s'opérer par défaut de pompage, que les égouts se déversent dans les rues, et que l'eau soit très largement impropre à la consommation tandis que des experts redoutent maintenant une destruction de la nappe phréatique à court terme ? Nombreuses sont les déclarations de dirigeants occidentaux ou des Nations-unies pour condamner le blocus de Gaza, et ses conséquences, mais malheureusement le problème paraît n'être traité qu'à coups de quelques gestes humanitaires. Bien davantage que cela, c'est un droit international à faire respecter, le droit de vivre tout simplement, et parallèlement toute une économie à rétablir et à reconstruire : travaux de l'aéroport et du port, rétablissement d'une liaison sécurisée avec la Cisjordanie, rétablissement de ressources en eaux de qualité. Il n'est pas difficile de comprendre qu'aucune paix n'a de chance d'être durable si elle ne se fonde pas sur des relations justes, équitables et tolérantes, autorisant chacun à vivre dignement. L'époque est révolue où l'on peut penser se protéger en érigeant des murs infranchissables : les relations géopolitiques internationales du XXe siècle l'ont prouvé tant de fois ! Voilà pourquoi il pense que la France s'honorerait de formuler des exigences fermes et fortes au Moyen-orient pour que Gaza ne soit plus une terre et une population étranglées. Il lui demande quelles initiatives le Gouvernement a prises, et envisage de porter dans cette direction.

Texte de la réponse

Comme ses partenaires de l'Union européenne, la France appelle à une ouverture immédiate, durable et sans condition des points de passage pour que l'aide humanitaire puisse parvenir dans la bande de Gaza et que les marchandises et les personnes puissent y entrer et en sortir. Non seulement les conséquences humanitaires du blocus ne sont pas acceptables pour les habitants de Gaza, mais celui-ci renforce également le Hamas, premier bénéficiaire de la contrebande passant par les tunnels. Il importe, par ailleurs, de lutter plus efficacement contre le trafic d'armes dans le Sinaï, afin de répondre aux préoccupations sécuritaires légitimes d'Israël. La France consacre à la bande de Gaza environ le tiers des 60 millions d'euros de son assistance bilatérale annuelle aux Territoires palestiniens. Elle est notamment engagée dans la construction d'une usine de retraitement des eaux usées dans le nord de la bande de Gaza et apporte un appui important aux activités de l'UNRWA. Lors de sa visite à Ramallah le 24 août 2013, le ministre des affaires étrangères a signé un accord avec les autorités palestiniennes concernant le financement d'un programme d'amélioration de la gestion des déchets solides à Gaza auquel l'agence française de développement contribue à hauteur de 10 millions d'euros. Par ailleurs, la

construction et l'aménagement des nouveaux locaux de l'institut français de Gaza viennent d'être achevés.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baert](#)

Circonscription : Nord (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47387

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 12

Réponse publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 1035